

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 24 février 2020

Christophe Jacquemier, nouveau directeur général de l'Union des caisses de France CIBTP

Jusqu'alors directeur régional au sein de PROBTP, il assume ses nouvelles fonctions à compter du lundi 24 février 2020. Son prédécesseur, Loïc HENNEBERT, a fait valoir ses droits à la retraite.

Âgé de quarante ans, **Christophe JACQUEMIER**, diplômé en droit international public et en science politique, a également suivi le parcours de management général ESSEC Executive (2009-2010).

Christophe JACQUEMIER a débuté sa carrière au sein du groupe Caisse d'épargne dans la région Grenoble-Isère, d'abord en agence (2002-2009) puis en tant que directeur de secteur géographique (2009-2011) et directeur régional du marché des entreprises (2011-2014). Il rejoint PROBTP en 2014 en tant que responsable du développement du marché des particuliers pour la région Méditerranée (2014-2016) puis responsable du marché des entreprises pour la région Île-de-France Centre (2016-2017) avec, entre autres, la charge de conduire le déploiement de l'accord national interprofessionnel (ANI) et de la déclaration sociale nominative (DSN).

Depuis 2018, Christophe JACQUEMIER était directeur régional et directeur de site pour les régions Paris-Seine et Normandie-Picardie (environ 300 collaborateurs).

À la direction générale de l'Union des caisses de France CIBTP, il remplace **Loïc HENNEBERT** à compter du lundi 24 février 2020. Ce dernier occupait la fonction depuis septembre 2018 après avoir notamment dirigé la caisse Congés Intempéries BTP du Nord-Ouest. Ayant fait valoir ses droits à la retraite, il accompagnera son successeur en tant que directeur général délégué jusqu'au 31 mars 2020.

« Je félicite et remercie chaleureusement Loïc HENNEBERT pour l'action qu'il a menée pendant dix-huit mois à l'UCF CIBTP », a déclaré Jean-Luc CARRETTA, président de l'Union des caisses de France CIBTP. « Je souhaite la bienvenue et adresse tous mes vœux de réussite à Christophe JACQUEMIER. Avec l'intégration des déclarations CIBTP à la DSN en janvier 2021 et le déploiement du nouveau système d'information du Réseau, des chantiers très importants attendent le Réseau. Christophe JACQUEMIER a toute la confiance du comité directeur pour les mener à bien avec les caisses. », a-t-il conclu.

UN RÉSEAU NATIONAL

**DES CHEFS D'ENTREPRISE AU SERVICE DE 200 000 ARTISANS
ET ENTREPRENEURS SOLIDAIRES ET 1,3 MILLION DE SALARIÉS DU BTP**

Les caisses Congés Intempéries BTP assurent une prestation complète en matière de congés, depuis le calcul des droits à congés acquis par les salariés jusqu'au paiement des indemnités et des avantages conventionnels. Elles mettent en œuvre les prestations du régime de chômage intempéries. Elles participent à la lutte contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale.

L'Union des caisses de France CIBTP assure la gestion du régime de chômage intempéries et de la Carte d'identification professionnelle du BTP (Carte BTP). Elle anime, coordonne et représente le réseau des caisses CIBTP.